Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 08 novembre 2018

« Veolia djur » a reçu une amande de 20 millions d'AMD / Les journaux indiquent que selon la décision de la Commission d'Etat pour la protection de la concurrence économique, la société « Veolia djur » a reçu une amande de 20 millions d'AMD[1]. La Commission a décidé de sanctionner la société nationale de distribution d'eau « Veolia Jur » en s'appuyant sur une plainte déposée par une société arméno-allemande locale, « Arazen », qui produit des compteurs d'eau. « Arazen » affirme avoir été évincée du marché par les activités illégales de « Veolia djur » et s'est plaint du fait que « Veolia djur », qui détient le monopole en Arménie, est impliquée dans l'importation et l'installation de compteurs d'eau et n'a pas autorisé d'autres sociétés à opérer sur le marché. La Commission a qualifié le comportement de « Veolia djur » de « violation de la loi » affirmant que la société était obligée de garantir des conditions de concurrence égales et non discriminatoires à toutes les entreprises, ce qui n'aurait pas été le cas. Selon la Commission, les processus d'achat de compteurs n'étaient pas publics et la société aurait importé des compteurs de l'étranger dont les prix dépassaient les prix des compteurs du marché local, alors que ces derniers étaient tout à fait conformes aux standards de qualité.

L'OTSC élit un nouveau Secrétaire général/ La presse indique qu'aujourd'hui les dirigeants des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) se réuniront à Astana (Kazakhstan) pour élire un nouveau Secrétaire général. Le trihebdomadaire *168 jam* indique que selon l'assistant du Président russe, Youri Ouchakov, trois candidatures seraient examinées pour ce poste : celle présentée par l'Arménie, qui préside cette organisation jusqu'en 2020, celle présentée par la Biélorussie qui, étant alphabétiquement le pays suivant, présidera l'OTSC à partir de 2021 conformément au système de rotation défini dans la charte de cette organisation, et la candidature russe du SG par intérim Valeri Semerikov. Pour le troisième jour de suite la presse se demande si l'Arménie réussira à garder le poste de Secrétaire Général de l'OTSC (cf. revue du 6 novembre 2018, revue du 7 novembre 2018).

Les Républicains participeraient aux élections législatives anticipées/ La presse indique que le parti Républicain se réunira dans les jours à venir pour décider de sa participation aux élections législatives anticipées prévues le 9 décembre. Les journaux supposent que l'ancien parti au pouvoir aurait l'intention de se présenter aux élections en tant qu'opposition. *Haykakan Jamanak* indique que selon le Président du parlement intérimaire, Ara Babloyan, les Républicains doivent participer aux

[1] 1 EUR = 556,57 AMD

prochaines élections, car le parti aurait « un potentiel humain et professionnel sérieux » qui pourrait être « utilisé pour le développement futur ». Pourtant, A. Babloyan a indiqué que ni lui et ni son fils ne se présenteront aux élections. Selon A. Babloyan, pour le moment aucun changement de chef du parti n'est envisagé. Rappelons que le parti est dirigé par l'ancien Président Serge Sarkissian qui a été chassé de pouvoir par Nikol Pachinian lors de la « révolution des velours » aux printemps dernier. *Hayots Achkharh* indique que le porte-parole du parti Eduard Charmazanov a exclu que le parti républicain puisse ne pas entrer au prochain parlement. Selon E. Charmazanov, les Républicains ne chercheraient pas à obtenir une majorité ou à faire une « revanche politique », mais s'efforceraient de devenir une « véritable opposition ». La presse rappelle que les partis et les alliances politiques doivent s'inscrire aux élections au plus tard le 14 novembre.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Chorrord Ichkhanoutioun*- ***quotidien, tirage-5700 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.